

Lettre ^{n°} d'infos **3**

**Des partenariats pour l'Avenir :
Synergie des acteurs pour la qualité
des milieux aquatiques**



**Le mot du président
Franck Bonnard**

Président du
Syndicat Mixte Vienne
et affluents (SMVA)
et du Comité de Pilotage du
Contrat Territorial Vienne Aval

***Chers élus, Chers partenaires,
Mesdames, Messieurs***

La nouvelle lettre d'information CTVA nous dévoile son volet partenarial. Cette complémentarité entre les différents acteurs du contrat nous permet de travailler plus et mieux dans certains secteurs.

Ce levier revêt plusieurs facettes.

Il s'est concrétisé grâce à l'addition de travaux d'hydro morphologie comme sur le Bateau.

Il est effectif actuellement sur le bassin de l'Envigne par la complémentarité des compétences du CPIE et du SMVA sur des actions de communication auprès des conseils municipaux ou encore dans le cadre d'études comme sur le projet de restauration de zone humide à Aailles-en-Châtellerault.

Ces partenariats étaient fortement souhaités par l'Etat via l'agence de l'eau Loire Bretagne.

Je suis satisfait aujourd'hui, par ces exemples, de démontrer qu'ils se vivent dans le contrat territorial Vienne Aval.



Restauration hydromorphologique du Batreau

Les cours d'eau sont des écosystèmes précieux, abritant une biodiversité exceptionnelle et jouant un rôle crucial dans notre environnement. Cependant, ils sont souvent soumis à diverses pressions, notamment liées à l'activité humaine. Dans cette optique, des travaux hydromorphologiques, réalisés en partenariat avec la Fédération de la Vienne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique et les Pêcheurs Châtelleraudais, émergent en 2023 comme une solution prometteuse pour restaurer le Batreau. Cet article met en lumière l'importance de cette initiative collaborative impulsée par le Contrat Territorial Vienne Aval.

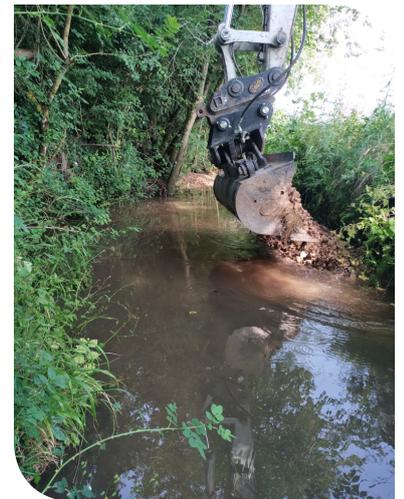


La restauration des habitats aquatiques

Les travaux hydromorphologiques visent à restaurer les fonctionnalités des écosystèmes aquatiques en réaménageant les berges et le lit pour recréer des habitats divers propices à la reproduction et à la survie des espèces aquatiques.

C'est dans cet objectif que la Fédération de la Vienne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique et le SMVA ont mis en place des banquettes alternes, des radiers et des fosses grâce à l'apport de 810 tonnes de pierre de toutes tailles et de nature différentes (calcaire, alluvionnaire, pierre de champs).

Au total ce sont près de 1 180 ml de cours d'eau qui ont retrouvé une meilleure fonctionnalité. En sus de ces travaux, le SMVA a également planté 200 ml de ripisylve pour augmenter la stabilité des berges, filtre les polluants et régule la température de l'eau. Aussi 480 ml de haies ont été plantées à proximité du cours d'eau sur le bassin versant participant à limiter le phénomène de ruissellement et de pollutions diffuses.



Ces travaux sont également conçus pour préserver les zones de reproduction, améliorer la qualité de l'eau et favoriser le développement de la faune aquatique, contribuant ainsi à la pérennité des ressources halieutiques.

Une approche collaborative pour restaurer et préserver le Bateau



En impliquant les Pêcheurs Châtelleraudais dans la planification et la mise en œuvre de ces projets, ces initiatives renforcent le lien avec les collectivités et favorisent une gestion participative et durable des ressources naturelles.

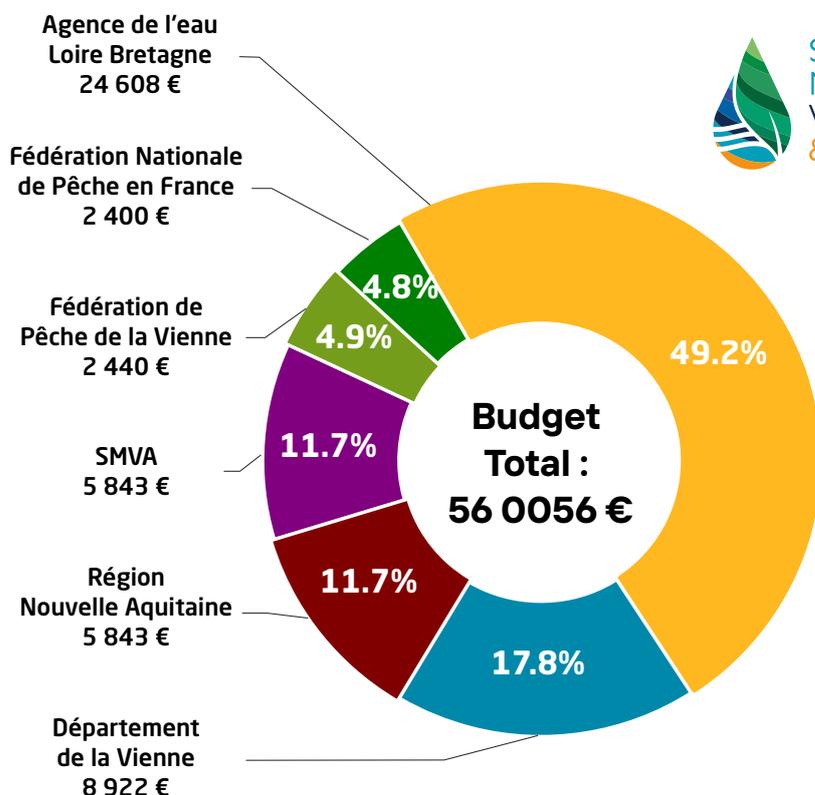


Dans ce projet, à chacun sa mission :

Les pêcheurs châtelleraudais ont démarché les propriétaires afin de leur présenter l'intérêt des travaux et dans un second temps leur faire signer les conventions pour les travaux et les droits de pêche.

Un déplacement des mollusques présents sur site a été effectué en partenariat avec l'association Vienne Nature également dans le cadre du CTVA. Cette action a permis de protéger quelques Anodontes des rivières en les déplaçant hors de la zone du chantier.

Puis, la fédération de pêche de la Vienne a réalisé des travaux sur une portion de 380ml de cours d'eau.



Pour finir le SMVA a quant à lui effectué des travaux sur plus de 800ml avec ses propres moyens humains (techniciens et agents rivières).

**Plan de financement total
des travaux de restauration
du Bateau**

Le suivi du Bateau



Afin d'évaluer l'efficacité des travaux et de suivre l'évolution du Bateau, un suivi photo est mis en place par le SMVA. La fédération de pêche de la Vienne a de son côté réalisé une pêche électrique afin de connaître la qualité du peuplement piscicole.



Il s'agit d'un peuplement qui se compose essentiellement des espèces accompagnatrices de la truite fario.



Les proportions d'individus par espèce sont cohérentes, les effectifs pour certaines espèces d'eaux vives comme le vairon sont cependant faibles et la truite fario est absente.

Les prochaines pêches électriques permettront d'évaluer le gain apporté par les travaux.

Un partenariat reproductible

« Les travaux ont permis de rehausser la lame d'eau ce qui permet tout type de pêche (bouchon, toque ou à la cuillère). Il y a un retour positif unanime des pêcheurs venus en nombre à l'ouverture de la truite »

Damien GRATTEAU pêcheur du châtelleraudais



Une approche collaborative pour restaurer les milieux aquatiques présente de nombreux avantages significatifs, tant sur le plan environnemental que social.

De plus, elle favorise une meilleure acceptation sociale des projets de restauration grâce à l'implication locale.

C'est dans ce cadre que le SMVA participera à la fête de la pêche et des milieux aquatiques organisée par les pêcheurs châtelleraudais le dimanche 2 juin à Saint Gervais les Trois Clochers.

Cette coopération a permis au SMVA et aux pêcheurs d'aboutir à un projet plus ambitieux en mutualisant leurs expertises, leurs moyens humains et financiers.

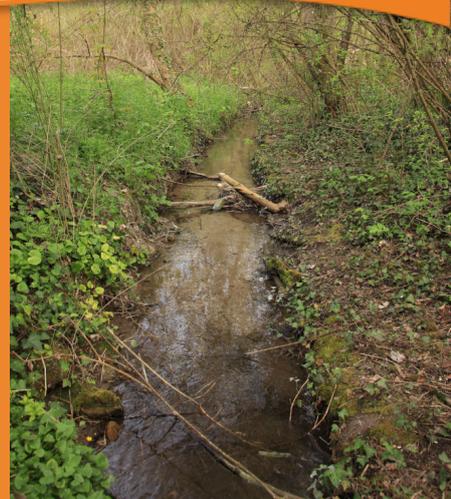
Les projets collaboratifs offrent des opportunités d'éducation et de sensibilisation du public sur l'importance des milieux aquatiques et des actions de restauration.

Le SMVA a également collaboré avec la Gaule Viennoise pour restaurer 850 ml de l'Ozon sur la commune de Bonneuil-Matours.

Un travail de concert pour restaurer et valoriser la zone humide des Petites Rivières Availles en Châtelleraut

Dans un contexte agricole à dominante céréalière où les zones humides se raréfient, le site des « Petites Rivières » représente un milieu à fort intérêt pour la préservation des milieux aquatiques.

Il correspond à un fond de vallée ceinturé par des sources et suintements issus de la nappe du Turonien.

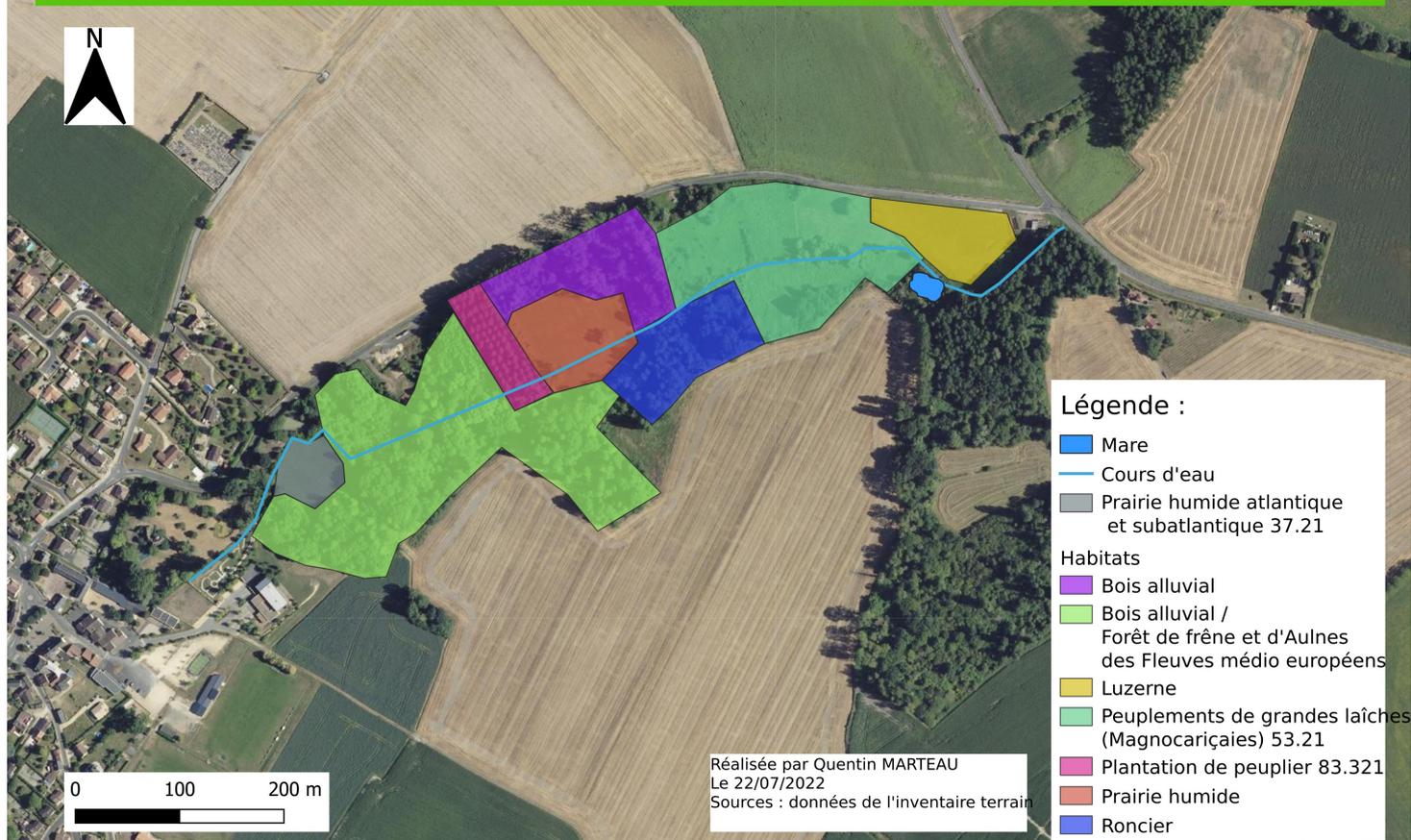


Le ruisseau d'Availles, affluent de l'Ozon, est alimenté par cette nappe et par les ruissellements des terrains en amont (urbains et agricoles). Le site, d'environ 20 ha, est composé d'une mosaïque d'habitats diversifiés présentant un intérêt notable pour la biodiversité (insectes, avifaune, amphibiens).

Des espèces d'intérêt ont notamment été inventoriées comme l'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*) ou encore le Triton marbré (*Triturus marmoratus*), espèces protégées au niveau national (source : inventaires SMVA, 2022).

Plusieurs altérations (curage, reprofilage, ouvrage, urbanisation) sont venues perturber le bon fonctionnement du cours d'eau et de la zone humide attenante.

Carte des habitats du site des "petites rivières" sur la commune d'Availles en Châtelleraut (86)



Une maîtrise foncière et des études nécessaires (avant les travaux)



Au regard de ces éléments, la restauration et la préservation de ce site ont été inscrits depuis de nombreuses années dans les objectifs de la commune.

Avec l'appui du Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN), une animation foncière sur la commune a été lancée afin d'acquérir l'ensemble des parcelles du site. L'objectif est de réaliser un projet de préservation, de restauration et de valorisation du cours d'eau et de la zone humide, en partenariat avec des acteurs locaux.



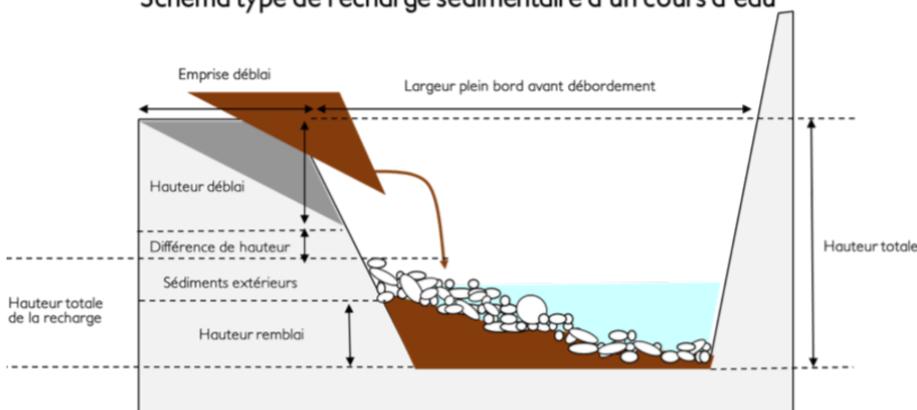
Une étude a été lancée courant 2023 par le Syndicat Mixte Vienne et Affluents (SMVA) afin de mener à bien ce projet. Le BET Legrand, agissant comme maître d'œuvre, réalise l'étude de faisabilité afin de répondre aux objectifs suivants :

- **La restauration hydromorphologique¹ des ruisseaux et le rétablissement de la continuité écologique².**

Cela repose sur la remise en fond de talweg³ d'un linéaire de 240 mètres et la restauration hydromorphologique du cours d'eau (recharge granulométrique, reprofilage des berges en pentes douces, création de méandres plus prononcés, installation de banquettes et alternance de mouilles et de radiers).



Schéma type de recharge sédimentaire d'un cours d'eau



¹ : Les travaux hydromorphologiques visent à restaurer les fonctionnalités des écosystèmes aquatiques en réaménageant les berges et le lit pour recréer des habitats divers propices à la reproduction et à la survie des espèces aquatiques.

² : La continuité écologique d'un cours d'eau est définie comme la libre circulation des organismes vivants et leur accès aux zones indispensables à leur reproduction, leur croissance, leur alimentation ou leur abri, le bon déroulement du transport naturel des sédiments ainsi que le bon fonctionnement des réservoirs biologiques.

³ : Ligne joignant les points les plus bas d'une vallée aussi appelée fond de vallée.

- Restaurer et développer les milieux typiques de zones humides. Cela signifie d'agir à travers diverses actions : comblement de fossés, retrait de merlons de curage, restauration et création de mares...



Ces travaux ont pour objectif d'améliorer la fonctionnalité globale du cours d'eau et de la zone humide associée.

En parallèle, la commune souhaite valoriser le site auprès de ses administrés. Grâce à l'aide de l'Agence des Territoires de la Vienne, elle a pu élaborer un projet qui consiste à aménager un sentier pédestre agrémenté de panneaux pédagogiques et y associer un parcours sportif pour découvrir le site.

La dernière réunion multi partenariale a eu lieu en mars 2024 pour le rendu de l'avant-projet d'aménagement des Petites Rivières. La présence de tous les partenaires a permis de confronter le projet l'aménagement envisagé aux enjeux écologiques du site et au projet de restauration du cours d'eau et de la zone humide.



L'association Vienne Nature mène actuellement un inventaire faunistique et floristique sur le site.

Cette étude permettra de mieux connaître les enjeux écologiques et d'adapter en conséquence les travaux de restauration et de valorisation.

Ce sera le sujet du prochain point d'étape à l'été 2024.

La commune d'Availles-en-Châtellerault signera un bail emphytéotique d'une durée de 99 ans avec le CEN pour bénéficier de ses compétences dans la protection, la gestion et la mise en valeur pédagogique du site des Petites Rivières.

Cet engagement assurera la préservation et l'amélioration de la ressource en eau et de la biodiversité de la vallée.

Des compétences au service d'une animation partagée du territoire

Dans le cadre du CTVA, le CPIE réalise des actions de sensibilisation et d'accompagnement particulièrement auprès des élus du territoire du contrat territorial sur la thématique de la ressource en eau.

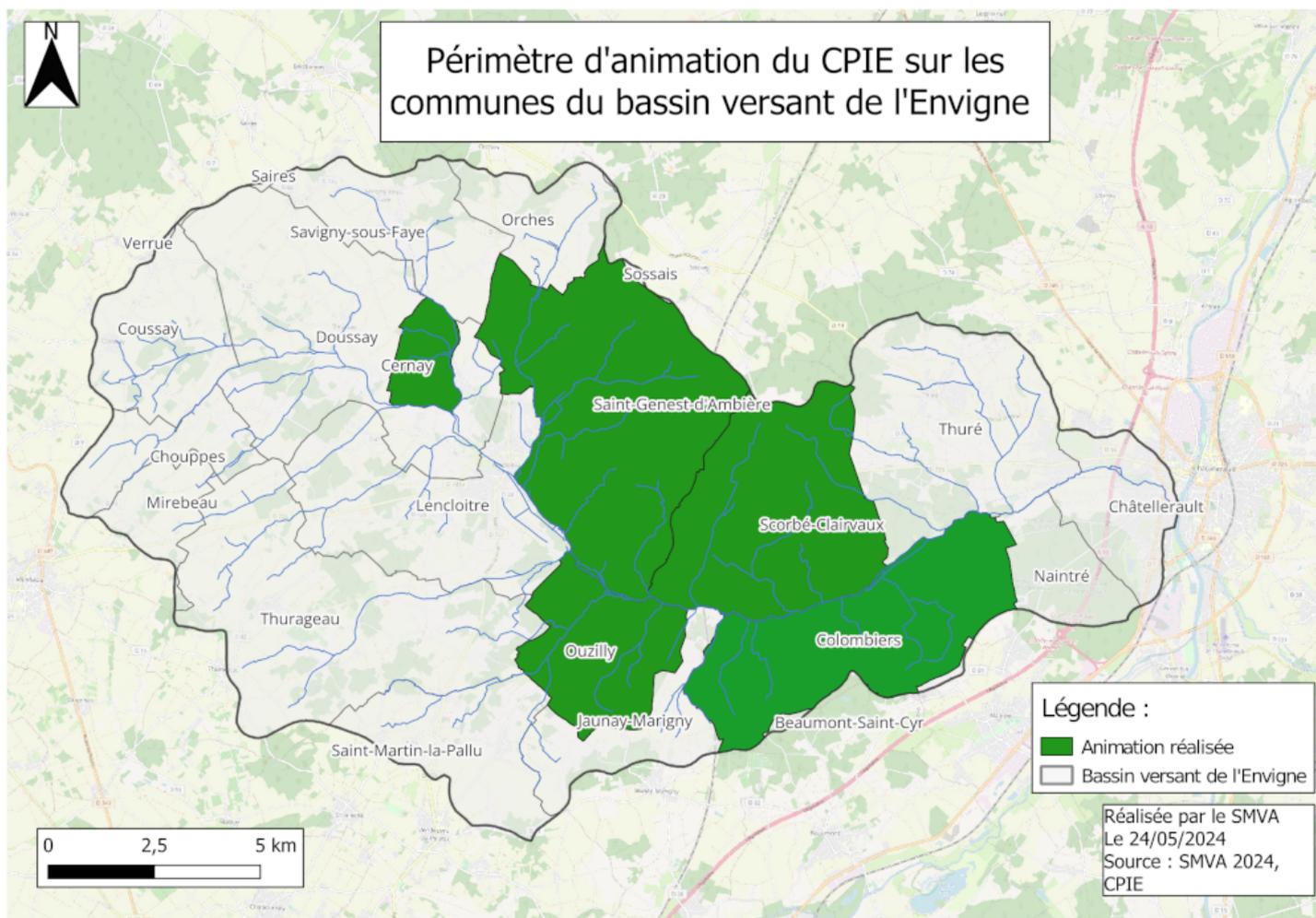
SEUIL DU POITOU



Pour l'année 2024, le territoire de l'Envigne a été ciblé, les interventions se réalisent au sein des conseils municipaux. L'intervention proposée rappelle notamment l'évolution de la gestion de l'eau, le grand et petit cycle ainsi que l'état de la ressource sur le bassin de l'Envigne.

Elle permet aux élus de mieux appréhender les enjeux de leur territoire et d'obtenir des réponses à leurs questions.

La suite du programme d'actions du CPIE est notamment composé d'ateliers thématiques pour approfondir certains sujets ou encore l'accompagnement des communes dans leurs projets en faveur de la ressource en eau.





Dans le cadre de ces interventions, le SMVA apporte des connaissances plus techniques sur les milieux aquatiques tant sur la réglementation que sur les conseils d'entretien ou sur les travaux prévus dans les années à venir.



Les animations effectuées sont un véritable bénéfice pour le syndicat.

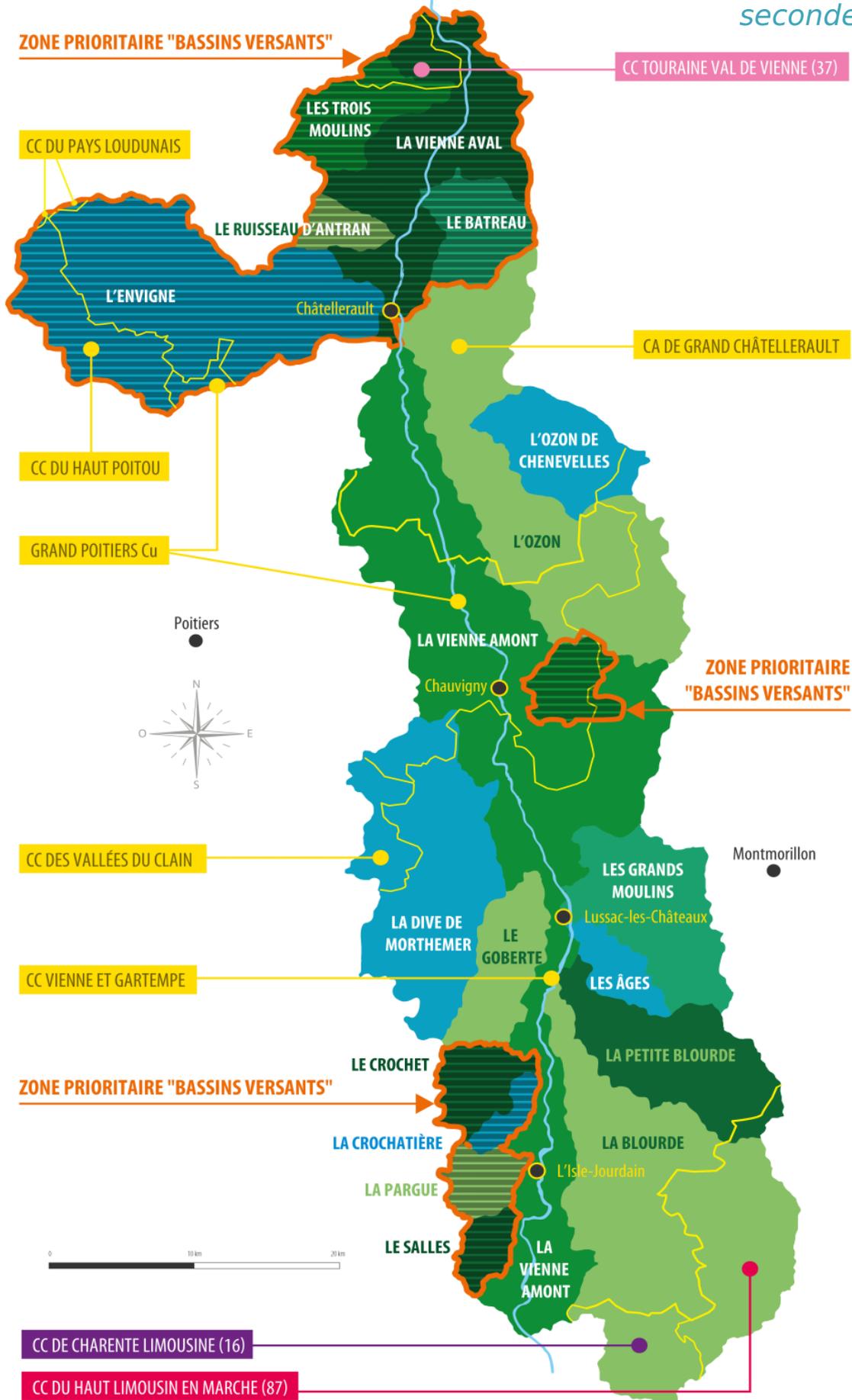
Au-delà de se faire connaître, elles permettent de prendre conscience de la relation des communes avec les cours d'eau de leur territoire et de recueillir les problématiques rencontrées.

Il est évident que la situation géographique, l'occupation des sols ou encore les usages liés à l'eau sont autant de caractéristiques conduisant à une vision propre des milieux aquatiques.

Notre rôle est donc de prendre en compte toutes ces perceptions pour avancer ensemble vers le bon état de la masse d'eau.



CARTE DES MASSES D'EAU DU CONTRAT TERRITORIAL VIENNE AVAL (CTVA) *seconde génération*





AGENDA

Lundi 7 octobre 2024 :
**Lancement du CTVA 2024-2026 à la
Réserve Naturelle Nationale du Pinail**



Mardi 17 décembre 2024 :
**CoPil du CTVA sur le programme 2025 à la
salle du conseil municipal de Chauvigny (9h30)**



Maîtres d'ouvrages



Les principaux partenaires institutionnels



Les financeurs principaux

Contact

05 49 85 20 09 / 06 32 94 14 78
anim@vienne-aval.fr



En savoir plus sur le CTVA

Téléchargez la plaquette
Abonnez-vous à la newsletter